

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 22 septembre 2020

Président : Joseph SABATINO

Secrétariat/rédaction : Aboubaker LALO

Présents : TREVISAN L, DETHOOR S, CARRETERO C, NASRI R, GUIRADO-PATRICO N. SOZET J.L, FARKAS L., F. YUKSEL

CARNET NOIR

La CDA a appris avec consternation la disparition de Monsieur François CAPIZZI, arbitre du District de l'Isère. La commission adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Remerciements – Stage Annuel du 19/09/2020

Le président de la CDA tient à remercier toutes les personnes présentes pour le succès et la bonne tenue du stage de début d'année au stade des Béthanie de Moirans.

Dans un contexte pandémique difficile, toutes les consignes sanitaires (port de masques, distanciation physiques) ont été scrupuleusement respectées par tous les arbitres et l'équipe d'encadrement.

- Aux contrôleurs, membres du district, membres de la CDA, arbitres pour leur investissement et leur implication tout au long de la matinée dédiée aux tests physiques.

- A la Mairie et au service des sports municipal pour la mise à disposition des installations.

Qu'ils en soient tous remerciés et trouvent ici toute l'expression de la gratitude de l'ensemble de la CDA.

DESIGNATIONS ADULTES – JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
D1-D2-AA District & Ligue	FARKAS Léo	Designation.isere@gmail.com	07.85.98.74.44
D3-D4-D5 & Féminines (District & Ligue)	NASRI Riad	Designation2.isere@gmail.com	06.17.14.62.03
Jeunes Ligue & U20 District	GUIRADO-PATRICO Nathan	Designateur-U20-38@outlook.fr	06.68.68.31.61

Jeunes U17 District	CUSANNO Stéphane	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	06.46.41.36.44
Jeune U15 District	YUKSEL Ferdinand	designateur.U15.38@gmail.com	07.67.83.99.47
Foot Entreprises	AKYUREK Mustapha	Mustaky38@yahoo.fr	06.58.92.79.30
Futsal	GUIGON Florian	Clarisse.guigon@orange.fr	06.03.90.02.44

STAGE DE RATRAPAGE

Un stage du test de rattrapage est prévu le **11 novembre 2020** dans un lieu à définir.

Rappel du règlement intérieur de la CDA :

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les **catégories D1 / D2 / AAD1** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les **catégories D3** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé.

Pour les **autres catégories** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- **12 répétitions** effectuées
- **1^{ère} saison d'échec** : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- **2^{ème} saison consécutive d'échec** : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.

- ✓ Pour les arbitres absents au stage du 19 septembre à Moirans, merci de fournir le plus rapidement un justificatif à l'attention de la CDA.
- ✓ Un questionnaire de 20 questions en ligne vous a été envoyé. Merci de faire le nécessaire pour le compléter jusqu'au 26 septembre, délai de rigueur

OBSERVATIONS

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 contrôles des arbitres de district.

OBSERVATIONS-TUTORAT JEUNES

Les arbitres D1, D2, AAD1 sont également tenus de faire deux observations en district ou cinq tutorats (100€ d'indemnités pour les 5 tutorats obligatoirement).
Merci de préciser vos desiderata à la CDA

Pour les arbitres jeunes n'ayant pas retiré leur écusson, merci de vous faire connaître auprès de la CDA

Sur indication du COMEX de la FFF, aucune désignation d'observateurs n'est possible pour le moment.

Rappel jeunes arbitres

Les indemnités des matchs ainsi que les reçus sont consultables et téléchargeables sur le site du district, onglet arbitrage.

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS

Seyssinet : en réponse à votre mail, les candidats doivent effectivement remplir un nouveau dossier pour la FIA programmée en octobre.

FC Voiron-Moirans : accord pour horaire, match U17 D2 du 26/09/2020 à 17h. Stade Plan Menu Est.

FC Bourg d'Oisans : pris note de votre courrier. Concerne la commission du statut de l'arbitrage.

St Lattier : lu et noté, demande arbitre match senior D5 Poule B du 27/09/2020 As-St-Lattier 2- Sassenage 3. Transmis au désignateur pour suite à donner dans la mesure des possibilités (sous-effectif en début de saison concernant les arbitres, forte possibilité de ne pas vous donner entière satisfaction).

AS Domarinoise : lu et noté, modification d'horaire de 16h à 18h45. Match U20 du 26/09/2020. Concerne la commission sportive.

COURRIERS ARBITRES

M. Mete : démission de la CDA. Pris note des motivations de votre décision. Remerciements pour services rendus à la cause de l'arbitrage.

C. Marce : candidature observateur saison 2020-2021

H. Hocine : transmis au désignateur concerné

M. Mérieux : transmis au désignateur concerné

E. Aksoy : candidature CAP ligue. Pris note.

F. Yuksel : Pris note des coordonnées (voir désignations)

M. Djeghdi : transmission des pièces manquantes en complément du dossier

S. Carrère : Le classement a été déjà établi fin saison 2019-2020 et ne peut être l'objet de changement.

A. Ferkane : certificat médical pour absence au stage des arbitres du 19/09/2020

N. Brioua : courrier pour absence au stage des arbitres du 19/09/2020

Z. Ben El Hadj : candidature observateur saison 2020-2021. Pris note

M.Gzadri : reçu fiche de renseignements arbitre 2020-2021

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.